

Sous la direction
de Mathieu Petithomme

L'Européanisation de la compétition politique nationale

Adaptations et résistances en perspective comparée

Presses universitaires de Grenoble

■ *L'intégration européenne et ses effets sur les dynamiques de compétition politique domestique : un puzzle pour la science politique contemporaine* ■

Mathieu Petithomme

Depuis la première élection du Parlement européen (PE) en 1979, l'Union européenne (UE) s'est profondément élargie de six pays à une union qui englobe aujourd'hui vingt-sept États. Alors que le processus d'intégration politique demeurait initialement embryonnaire, le continent européen se trouvait alors partagé entre deux blocs idéologiques opposés, dont la fracture sociopolitique fut symbolisée par le mur de Berlin jusqu'en 1989. Le panorama s'est substantiellement transformé au cours des trente dernières années. Les signatures de l'Acte unique européen, du traité de Maastricht ou du récent traité de Lisbonne, ont peu à peu amplifié les compétences des institutions européennes, créant un vaste espace économique tout en donnant corps à un ensemble de principes normatifs et de régulations politiques communes qui s'imposent désormais aux États membres. Tant du point de vue des échanges inter-universitaires, de celui du développement des réseaux de transport ou de l'adoption d'une monnaie commune, la construction européenne s'est traduite par un ensemble de transformations concrètes, même si ces « effets » demeurent relativement peu perceptibles par le commun des citoyens, et difficilement différenciable des mutations plus générales induites par la mondialisation.

À travers l'institutionnalisation d'une arène supranationale, des fédérations de partis se sont peu à peu structurées, la socialisation des acteurs au sein de ce cadre institutionnel formant des règles du jeu politique spécifiques. Le développement du rôle politique du PE a impliqué l'essor de modalités d'affrontements particulières lors des élections européennes, marquées par la centralité du clivage entre les formations pro- et antieuropéennes. Lors de ces élections de « second ordre », les partis tendent à structurer les campagnes selon le prisme des enjeux nationaux, plus qu'à partir de débats de fond sur les enjeux communautaires dont il est théoriquement question¹. En raison de la faible politisation et de la maigre participation citoyenne lors de ces campagnes, il est devenu courant d'évoquer la remise en cause du « consensus permissif »

1. K. Reif et H. Schmitt, 1980, p. 3-44.

qui définissait le rapport entre les élites et les citoyens sur le soutien à l'intégration européenne, au profit d'une indifférence croissante teintée de défiance².

Depuis les années 1950, la thèse du « consensus permissif » estimait que le soutien des citoyens à l'égard de l'intégration européenne, correspondait moins à de fortes convictions ou à une connaissance objective de l'UE, qu'à un relatif suivisme vis-à-vis des orientations consensuelles et fortement pro-européennes des élites nationales. Les récentes séquences de politisation intense lors des tentatives de ratification du Traité constitutionnel européen en France et aux Pays-Bas en 2005, ou lors du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande en 2008, ont souligné que d'intenses débats publics sur l'UE peuvent tout à fait avoir lieu. Il est vrai que la structure d'opportunité référendaire, à travers la simplification des lignes de conflit qu'elle propose, favorise indirectement la substitution du clivage traditionnel gauche-droite par le clivage entre les partisans et les opposants au Traité considéré, ce qui peut engendrer un regain de politisation.

En s'intéressant aux évolutions programmatiques des partis, à la manière avec laquelle ils gèrent leurs débats internes sur l'enjeu européen ou aux modalités d'inclusion de celui-ci au sein des dynamiques de compétition politique, cet ouvrage collectif entend ainsi contribuer à la réflexion sur les réponses adaptatives des partis nationaux à l'égard de l'intégration européenne. Cette introduction se structure en trois temps complémentaires. Il s'agit d'abord de présenter en quoi le processus d'intégration contribue directement ou indirectement à faire évoluer l'espace de la compétition politique nationale. En modifiant et en restructurant peu à peu les frontières de l'action publique nationale, qui devient plus imbriquée dans des cadres européens, l'intégration européenne contribue à restructurer l'environnement au sein duquel les partis opèrent. La seconde section justifie ensuite l'objet d'étude de cet ouvrage collectif, puisqu'il semble aujourd'hui nécessaire de s'intéresser aux manières avec lesquelles les partis nationaux évoluent, tentent de s'adapter ou au contraire résistent à ces changements. La dernière section présente enfin la structure de cet ouvrage.

L'intégration européenne et l'évolution de l'espace de la compétition politique nationale

L'intégration européenne engendre une évolution de « l'espace » de la compétition politique nationale, dans le sens où les environnements domestiques au sein duquel les partis opèrent se transforment par le développement croissant d'un champ européen de politiques publiques, ce qui met indirectement sous pression la capacité des partis à jouer certaines de leurs fonctions traditionnelles. Dans une contribution théorique, Antoine Roger a bien mis en avant l'impact des politiques européennes sur les partis

2. L. Lindberg et S. Scheingold, 1970; O. Costa et P. Maignette, 2007.

nationaux³. Même si une « résistance des États » demeure indéniable, dans le sens où l'intégration ne procède que laborieusement et ne remet pas en cause la primauté des autorités étatiques, le développement des compétences des institutions européennes influence de manière croissante les cadres d'actions publics domestiques⁴. C'est pourquoi, les études relatives à l'eupéanisation, entendue ici comme un processus de diffusion des cadres normatifs, institutionnels ou de la contrainte européenne au niveau domestique, se sont d'abord focalisées sur les administrations et les politiques publiques nationales, là où les effets de l'intégration se faisaient les plus sentir. L'UE exerce sa « puissance normative » à travers des processus d'harmonisation des politiques nationales, des transferts d'idées, par l'élaboration de nouvelles règles ou par la définition d'objectifs à atteindre via la pratique du *benchmarking*, autant d'éléments qui redéfinissent les frontières de l'action publique domestique⁵.

Si l'intégration modifie l'environnement des partis politiques nationaux, le référentiel européen contribue donc à faire directement ou indirectement évoluer les cadres institutionnels, idéels et politiques qui sous-tendent leurs stratégies de compétition. La littérature scientifique s'est généralement focalisée sur l'étude des effets directs, plus visibles, même si les effets indirects de l'intégration peuvent néanmoins être plus décisifs⁶. Stefano Bartolini a spécifié ces deux types d'effets en définissant les effets directs comme « des changements ou des conséquences visibles qui apparaissent comme des adaptations ou des réactions nécessaires au processus d'intégration européenne (comme l'émergence des mouvements antieuropéens, les scissions partisans, les enjeux européens, etc.) », alors qu'au contraire, les effets indirects seraient « moins visibles, mais pas nécessairement moins importants », les modalités de l'intégration pouvant « accroître le pouvoir de certains acteurs au détriment d'autres, modifier radicalement les activités politiques et le rôle des partis, ouvrir de nouvelles opportunités pour d'autres types d'acteurs, etc. »⁷. Peter Mair a de même souligné que les délégations de compétence au niveau européen peuvent avoir au moins trois effets indirects, sur la limitation de l'espace des politiques publiques, sur la réduction de l'éventail des instruments disponibles pour la mise en œuvre de ces politiques, et sur le répertoire des politiques disponibles au niveau national. Il considère aussi que seul une exploration de cette distinction peut permettre « une évaluation réelle de l'impact de l'eupéanisation »⁸.

Ainsi, en premier lieu, à travers l'influence croissante des institutions de l'UE dans le cadre du processus d'harmonisation des politiques des États membres, les gouvernements font face à des pressions indirectes, ce qui tend à réduire la latitude des

3. A. Roger in Fuchs D. *et al.*, 2009, p. 273-287.

4. S. Cohen, 2003.

5. Z. Laïdi, 2008.

6. P. Mair, 2000, p. 27-51 ; R. Ladrech in S. Bulmer et C. Lequesne (eds.), 2005, p. 317-337.

7. S. Bartolini, 2001, p. 21.

8. P. Mair in P. Graziano et M. Vink (eds.), 2006, p. 154-166.

politiques publiques au niveau domestique. Ces pressions européennes sur l'« espace du possible » en termes de régulation politique au niveau national, constitue la facette régionale d'une tendance plus globale, caractérisée par la difficulté grandissante des gouvernements à poursuivre des politiques de régulation face à des processus mondialisés tels que les transferts de capitaux et la financiarisation de l'économie. Au milieu des années 1990, plusieurs auteurs défendirent que l'intégration européenne ne remettait pas en cause les marges de manœuvre des acteurs politiques nationaux : les oppositions gauche-droite joueraient toujours un rôle crucial dans la distinction des options de politiques publiques⁹. De nouvelles études suggèrent pourtant que la diffusion de pressions externes peut avoir réduit plus fortement l'autonomie des acteurs domestiques, notamment en matière socio-économique¹⁰. La limitation de l'« espace des possibles » en termes de politiques publiques acceptables ne renvoie pas seulement à la réforme des États providences, mais concerne aussi l'éventail des propositions politiques formulées par les partis de gouvernement dans le cadre de leurs manifestes électoraux, puisque certaines études, même si elles demeurent discutées, considèrent qu'il existe aussi un mouvement de convergence des propositions programmatiques¹¹.

En second lieu, les développements politiques au niveau européen peuvent avoir indirectement limité les instruments disponibles au niveau national, puisque les gouvernements cèdent leur contrôle sur un nombre croissant de domaines. Les États membres ont ainsi progressivement transféré leurs instruments de contrôle sur la politique monétaire. Alors que la Banque centrale européenne (BCE) en est devenue la garante, la Commission européenne veille au respect du Pacte de stabilité et de croissance qui limite théoriquement la possibilité des États de l'UE de recourir aux déficits publics. La BCE détermine les taux d'intérêts et peut demander à la Commission de sanctionner tel ou tel État membre. La politique monétaire a donc été écartée des influences partisans au profit d'une institution européenne « non-majoritaire », ce qui, selon certains critiques, tend à réduire la responsabilisation politique des décisions prises et les possibilités de contrôle par les États membres. En incluant de manière croissante des « experts » extérieurs et des groupes d'intérêts en aval du processus de rédaction des propositions législatives européennes, et en étendant les mécanismes de délibérations *ad hoc* à travers le procédé du « gouvernement par comités », la Commission limite aussi indirectement le rôle joué par la politique partisane¹². L'argument formulé en faveur de tels développements est que les processus de décision qui résultent du recours à l'expertise technique seraient plus efficaces que ne le seraient les décisions des politiciens nationaux, très dépendants des objectifs électoraux de court terme¹³. Les institutions non-majoritaires ne sont toutefois

9. B. Rosamond, 1999, p. 652-668.

10. G. Garrett, 2000, p. 2.

11. E. Huber et J. Stephens, 2001, p. 321 ; M. Caul et M. Gray *in* R. Dalton et M. Wattenberg (eds.), 2000, p. 208-237.

12. J. Neyer *in* K. Neunreither et A. Wiener (eds.), 2000, p. 36-52.

13. G. Majone, 1996b.

ni conventionnellement représentatives, ni électoralement responsables, donnant indirectement des arguments à ceux qui, au niveau national, critiquent la crise de légitimité et le manque d'à propos des voies de la politique conventionnelle.

Enfin, le répertoire d'action politique à disposition des partis peut avoir été réduit dans le sens où l'UE exerce une contrainte sur la marge de manœuvre des gouvernements, favorisant la dépolitisation de la compétition sur l'enjeu européen entre les partis à vocation gouvernementale : « l'UE tend à promouvoir un degré important de consensus entre les partis de gouvernement, ce qui implique une réduction inévitable de l'éventail des alternatives politiques à disposition des électeurs »¹⁴. De même, la tendance à défendre les intérêts nationaux plutôt que les intérêts partisans au sein du Conseil Européen, ou l'importance d'une dynamique centripète de compétition au sein du PE, peut avoir indirectement renforcé la dépolitisation de la compétition politique, même si l'étendue de ce phénomène varie fortement en fonction du domaine de politiques publiques considéré¹⁵. Il existe ainsi une incohérence entre la tendance à la réduction de la polarisation idéologique entre les partis de gouvernement sur certains enjeux au niveau européen, et la persistance d'une différenciation formelle entre ces mêmes partis au niveau domestique, en raison des contraintes électorales et du contrôle public plus accru qui s'exerce à cet échelon. Il s'agira donc de considérer dans quelle mesure l'intégration européenne fait évoluer le référentiel, l'environnement ou le cadre national préexistant au sein duquel la compétition politique – de même que les outils et les concepts élaborés pour la comprendre – se sont historiquement ancrés et sédimentés.

L'intégration européenne et ses effets sur les dynamiques de compétition : une perspective novatrice

Cet ouvrage collectif, à travers la spécificité mais aussi la complémentarité de chacun des douze chapitres empiriques qu'il propose, entend contribuer aux débats relativement récents relatifs aux effets de l'intégration européenne sur les dynamiques de compétition politique domestiques. Chaque chapitre s'intéresse à une facette particulière des activités partisans au sein d'un ou de plusieurs cas d'étude différents, en se focalisant successivement sur la fonction programmatique, les relations intrapartisans et les dynamiques de compétition au niveau des systèmes partisans. L'ouvrage suit un fil directeur cohérent, visant à mieux spécifier les manières avec lesquelles les partis nationaux s'adaptent et/ou résistent à la modification de leur environnement. Plusieurs questions de recherche complémentaires forgent la ligne directrice de cet ouvrage :

– Quels sont les principaux effets de l'intégration européenne sur les dynamiques de compétition politique domestiques ?

14. P. Mair, *op. cit.*, 2000, p. 27-51.

15. V. Schmidt, 2005, p. 768.

- Dans quelle mesure et à travers quelles évolutions le développement de l’UE contribue-t-il à faire évoluer la structure des affrontements politiques nationaux ?
- Comment et à travers quelles modalités les partis s’adaptent-ils aux changements impliqués par le processus d’intégration ?

Les recherches sur l’eupéanisation de la compétition politique domestique demeurent relativement récentes. Comme l’évoque Antoine Roger, la structuration déséquilibrée de ce champ de recherche naissant implique que des controverses organisées peinent à prendre forme¹⁶. Le nombre d’études empiriques qui étudient le phénomène partisan en présentant une approche en termes d’eupéanisation, reste de même limité au sein de la recherche francophone. Des travaux et monographies qui portent, d’une manière ou d’une autre, sur les thèmes généraux relatifs aux partis et à l’Europe, existent bel et bien. Mais seuls quelques-uns s’intéressent explicitement à la question pourtant cruciale pour tout politiste qui étudie le phénomène partisan, à savoir celle de la continuité et du changement par rapport à l’intégration européenne. Autrement dit, peu d’auteurs se focalisent sur les manières avec lesquelles les partis domestiques s’approprient, intègrent ou résistent à l’inclusion du référentiel européen, tant au sein de leurs structures organisationnelles, de leurs schèmes de discours, de leurs débats intrapartisans ou de leurs stratégies de compétition¹⁷. Cet ouvrage collectif entend donc ouvrir la voie à une multiplication des études empiriques. L’ampleur de l’investigation qui s’offre à nous est d’autant plus ambitieuse qu’elle réfère à des processus en cours, situant notre apport au sein d’une histoire du temps présent.

Il s’agit de mieux comprendre les modalités de gestion de l’enjeu européen par les partis, de mieux appréhender les tactiques et les stratégies qu’ils adoptent afin de politiser le clivage émergent sur l’UE, ou afin de résister à la restructuration des lignes de conflit du jeu politique. Nous formulons l’hypothèse générale de processus d’eupéanisation qui, quoique touchant à des facettes distinctes des organisations liées au changement programmatique, aux débats intrapartisans et aux dynamiques de compétition inter-partisanes sur l’Europe, se rejoignent néanmoins en ce qu’ils contribuent à questionner la structure des échanges politiques existants. Cette perspective sera déclinée plus spécifiquement par chacun des auteurs en fonction des dimensions et des facettes des activités partisans étudiées. Même s’il est envisageable que les partis aient peu à peu développé des stratégies de changement afin de s’adapter à l’intégration européenne, ce sont toutefois par nature des organisations conservatrices, dont les objectifs principaux et les préférences politiques demeurent donc intimement liés au niveau national¹⁸.

Il convient d’emblée de préciser que nous ne présupposons pas l’existence intrinsèque de changements et de mutations dans les dynamiques de compétition politique des partis nationaux. Les processus d’appropriation de l’Europe peuvent en ce sens

16. A. Roger *in* C. Belot, P. Magnette et S. Saurugger (dir.), 2008, p. 207-208.

17. J. Lagroye, 1989, p. 364-365.

18. J. Olsen, 2002, p. 935 ; Y. Mény, P. Muller et J-L. Quermonne (dir.), 1995.

être compris suivant deux directions opposées, qui impliquent tant des adaptations positives que négatives. D'une part, les partis peuvent modifier leurs discours, leurs idéologies ou leurs dynamiques de compétition, en incorporant le référentiel européen à leur vocabulaire politique, leur corpus idéologique et leur structure organisationnelle. Cette possibilité renvoie à une dynamique d'« européanisation positive », dans le sens où l'insertion du référentiel européen conduit à une évolution parallèle des pratiques ou des identités partisans. Au contraire, les partis peuvent s'adapter à la modification de leur environnement en développant un certain nombre de tactiques et de stratégies de compétition qui vise par exemple à compartimenter les débats sur l'enjeu européen au sein de certaines arènes, tout en résistant à sa politisation au sein d'autres arènes politiques, ce qui, bien qu'illustrant des mutations dans le comportement des partis, donne corps à des adaptations conservatrices. Ce cas de figure renvoie à la mise en œuvre d'évolutions stratégiques des acteurs partisans, qui demeurent des effets d'annonce et des mouvements en trompe-l'œil : il s'agit plus de s'adapter afin de préserver les règles du jeu et les logiques politiques préexistantes, que de réellement les remettre en cause. L'appropriation du référentiel européen constitue alors un mouvement par défaut, un type d'« européanisation négative ».

D'un point de vue conceptuel, nous nous basons sur la définition de Robert Ladrech qui considère l'européanisation comme « un processus réorientant la direction et la forme du jeu politique dans la mesure où les dynamiques politiques et économiques de l'UE deviennent parties prenantes de la logique organisationnelle de la politique domestique et des processus de décision nationaux »¹⁹. Cette définition met l'accent sur des processus d'adaptation à un environnement en mutation, l'enjeu pour les politistes constituant alors de mieux spécifier la nature et la teneur des stratégies qu'ils adoptent afin de poursuivre ces objectifs. Quoiqu'il en soit, l'européanisation de la compétition politique nationale semble constituer « un processus dynamique, indiscipliné et quelquefois contradictoire », qui ne doit pas nécessairement suivre une ligne linéaire de réponses²⁰. Tant l'institutionnalisation de l'UE que la pénétration des normes européennes contribuent ainsi à modifier « la logique des interactions politiques domestiques »²¹.

La principale difficulté de ce courant d'analyse – qui d'ailleurs, renvoie à celle de la littérature classique sur l'adaptation et le changement des partis politiques – est liée à des considérations d'ordre méthodologique, à savoir la manière avec laquelle le changement est appréhendé. Conscient de ces difficultés, les contributions de cet ouvrage, replacent toutes les dynamiques étudiées dans une temporalité de moyen terme, qui demeure une condition essentielle afin de distinguer les étapes de mise en œuvre des processus politiques étudiés. Une deuxième difficulté centrale est liée à la difficulté d'isoler un éventuel effet de l'Europe sur telle ou telle dimension

19. R. Ladrech, 1994, p. 167-185.

20. D. Hanley, 2002, p. 463.

21. C. Radaelli et R. Pasquier *in* P. Graziano et M. Vink (eds.), 2006, p. 37.

de la compétition politique. La corrélation entre la progression de la dynamique d'intégration européenne d'une part, et les évolutions partisans d'autre part, n'est pas toujours évidente ni démontrable loin de là. Il ne s'agit pas pour autant de refuser toute velléité de recherche. Cet ouvrage propose ainsi un travail collectif de réflexion permettant de confronter les débats théoriques existants au sein de la littérature scientifique, avec les résultats empiriques qui émanent des terrains d'analyse et de leur confrontation.

Puisque les études existantes à ce jour sur les phénomènes d'eupéanisation partisane se sont focalisées sur les dimensions institutionnelle et organisationnelle, cet ouvrage s'intéresse au contraire à l'eupéanisation de la compétition politique nationale, entendue comme les mutations et les résistances qui résultent de l'insertion du référentiel européen dans la grammaire traditionnelle des affrontements politiques. Il s'agira de spécifier plus précisément la variété des modalités d'appropriation de l'UE par les partis nationaux. Plutôt que de se limiter à l'étude des positionnements partisans ou à la seule facette du changement organisationnel, se focaliser sur la compétition politique permet d'étudier les modalités d'appropriation de l'Europe des partis en diversifiant les dimensions de l'analyse : la compétition politique renvoie aux manières de se différencier des autres acteurs partisans, de faire campagne lors des contextes électoraux, mais réfère aussi aux types de discours et d'usages de l'Europe que l'on propose sur cet enjeu particulier dans le cadre de luttes symboliques et normatives visant à la production de « sens » politique²². Cela revient à replacer l'étude des effets de l'Europe sur les partis nationaux au sein de la perspective traditionnelle associée à l'étude des « trois I », qui vise à appréhender le changement à partir des « institutions, des idées et des intérêts » des acteurs et de leurs organisations partisans²³.

Présentation de la structure de l'ouvrage

L'ouvrage entend éviter certains écueils des approches existantes en proposant de se départir d'une vision simpliste voulant que les acteurs nationaux répondent exclusivement à des pressions européennes clairement identifiables. Non seulement les pressions de l'UE peuvent être diffuses plus qu'objectivement identifiables, mais il semble de plus que les partis domestiques s'adaptent tout autant aux progrès de l'intégration européenne par effet d'anticipation qu'en simple réaction aux développements supranationaux. Les partis sont autant soumis aux influences directes ou indirectes de l'intégration, par exemple dans la définition des cadres normatifs qui structurent les limites du pensable et de l'impensable au sein des débats domestiques, qu'ils ne sont eux-mêmes acteurs de l'intégration et disposés à infléchir son cours. Alliant une intégration à intensité variable, un « régime acéphale », une « vie politique morcelée » entre différents niveaux de gouvernance, et un « parlementarisme rationalisé », le régime politique de l'UE est devenu trop complexe, et la répartition

22. S. Jacquot et C. Woll, 2004.

23. B. Palier et Y. Surel, 2005, p. 7-32.

du pouvoir en son sein trop diffuse, pour pouvoir considérer les partis comme des contemplateurs exclusivement passifs de ces développements²⁴.

Bien qu'au sein de cet ouvrage, nous considérons exclusivement les dynamiques d'eupéanisation de la compétition au niveau des affrontements domestiques, nous ne prétendons pas que ces évolutions s'exercent simplement de l'échelon européen vers le niveau national, puisque les acteurs domestiques contribuent eux-mêmes à influencer, à contester ou à repenser les cadres européens. Comme l'ont à juste titre souligné Sophie Jacquot et Cornelia Woll dans *Les usages de l'Europe*, l'eupéanisation constitue avant tout une dynamique interactive²⁵. En complément de ces apports existants, cet ouvrage collectif se propose donc de considérer les effets de l'Europe à partir d'un regard centré sur les acteurs partisans et sur leurs pratiques politiques. Il se structure en quatre parties complémentaires, chacune d'entre elles réunissant toujours trois contributions qui se focalisent sur une « facette » donnée des activités partisans, en considérant les mutations et les résistances au changement qui s'expriment sur cette dimension particulière. Un effort important a ainsi été fourni afin de préserver la cohérence d'ensemble du travail collectif, et ce afin de permettre à chacun de développer ses idées par rapport à son cas d'étude, tout en offrant un ensemble de contributions qui, si l'on s'attèle à les faire dialoguer, fournissent alors des pistes de réflexions complémentaires. Alors que la première partie de l'ouvrage s'intéresse au changement programmatique, la seconde porte sur la modification des équilibres intrapartisans, là où les troisième et quatrième parties considèrent principalement, mais pas exclusivement, les dynamiques de compétition au niveau de la mécanique des systèmes de partis.

L'ouvrage traite donc surtout trois des cinq dimensions de l'eupéanisation partisane évoquées par Ladrech : le changement programmatique ; le changement organisationnel, plus particulièrement à travers la question de la gestion intrapartisane de l'enjeu européen et ; les dynamiques de compétition politique²⁶. Ladrech entend principalement le changement organisationnel à travers les évolutions institutionnelles des partis, même s'il considère aussi la modification des rapports de pouvoir internes aux organisations partisans. Le principal ouvrage empirique existant à ce jour sur l'eupéanisation partisane se centre sur cet élément institutionnel, à travers l'étude du développement de secrétariats et de comités spécifiques sur les questions européennes au sein des partis, sur leurs réformes statutaires afin d'inclure le référentiel européen, et sur l'évolution de la place des spécialistes de l'UE et des parlementaires européens au sein des partis²⁷. Plutôt que de traiter le changement organisationnel à partir des logiques institutionnelles, nous nous focalisons donc lors de la deuxième partie sur ce qui a été moins traité à ce jour, à savoir les dynamiques de gestion intrapartisane de l'enjeu européen et leurs effets potentiels sur les organisations.

24. P. Magnette, 2009.

25. S. Jacquot et C. Woll, *op. cit.*, 2004, p. 20-24.

26. R. Ladrech, 2002, p. 389-403.

27. T. Poguntke, N. Aylott, R. Ladrech et R-K. Luther, 2007b.

Enfin, l'ouvrage réunit des études empiriques qui se focalisent toutes sur des cas d'étude différents, de telle sorte qu'au final, ce sont quatorze cas et pays distincts qui sont considérés, soit en étant traité de façon individuelle ou par l'intermédiaire de comparaisons internationales. Là où les deux premières parties se focalisent sur les évolutions programmatiques et sur la gestion des dynamiques intrapartisanes sur l'enjeu européen au sein de la « vieille Europe », notamment dans les cas des partis français, allemands, italiens, espagnols, irlandais ou suédois, la troisième partie tente de constater les évolutions récentes au sein de la « nouvelle Europe », en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie. La quatrième partie interroge les effets de l'UE sur les dynamiques de compétition aux périphéries de l'Europe, posant par là même la question de la diffusion, même symbolique, de la contrainte européenne et de ses dynamiques d'appropriation en Croatie, en Serbie et au Monténégro, de même qu'en Suisse et en Turquie. La conclusion reprend finalement la problématique générale de l'ouvrage et tente de mettre en avant les principaux apports croisés de ces contributions empiriques complémentaires. Cette entreprise collective permet de faire dialoguer des auteurs issus de traditions académiques différentes, en posant, nous l'espérons, une nouvelle pierre à un débat scientifique qui s'étoffe peu à peu dans ce champ de recherche.